



Conseil de sécurité

Distr. générale
10 janvier 2020
Français
Original : arabe

Lettres identiques datées du 9 janvier 2020, adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de l'Iraq auprès de l'Organisation des Nations Unies

Comme suite à notre lettre datée du 6 janvier 2020 (S/2020/15) concernant l'atteinte portée à la souveraineté de l'Iraq par les forces militaires des États-Unis d'Amérique le 3 janvier 2020 et d'ordre de mon gouvernement, je vous écris pour vous informer d'une nouvelle violation du territoire iraquien dans la nuit du 8 janvier 2020, à la suite de tirs de missiles iraniens sur des casernes abritant des membres des forces iraqiennes et des forces de la coalition internationale. Le pilonnage du territoire iraquien par la République islamique d'Iran, qui a allégué la légitime défense et invoqué l'Article 51 de la Charte des Nations Unies, est inadmissible et constitue une violation de la souveraineté de l'Iraq, des principes de bon voisinage, des dispositions de la Charte et du droit international.

L'Iraq réaffirme qu'il n'a jamais été et ne sera jamais une menace contre la sécurité et l'intégrité des États voisins. Il refuse d'être entraîné dans des conflits régionaux ou internationaux et de voir son territoire transformé en théâtre de règlements de comptes. De tels agissements et violations sont des actes de provocation flagrants visant l'État, le Gouvernement et le peuple iraqiens, qui mettent gravement en péril la sûreté, la souveraineté et l'intégrité territoriale du pays, ainsi que la stabilité sociale ; et risquent de transformer l'Iraq en champ de guerre dévastatrice pour la région et le reste du monde.

L'Iraq demande à la communauté internationale de préserver sa sécurité, son intégrité et son unité territoriales. Il prie instamment toutes les parties concernées de faire montre de retenue, de s'employer à apaiser les tensions, de désamorcer les crises et d'empêcher une détérioration de la situation déjà précaire dans la région. Il demande au Conseil de sécurité de condamner les atteintes à la souveraineté de l'Iraq commises par les parties belligérantes qui menacent sa sécurité et sa stabilité. Le Gouvernement iraquien réaffirme sa volonté de coopérer avec les États voisins et la communauté internationale afin de trouver un terrain d'entente pour parvenir à des solutions pacifiques permettant de mettre un terme à ces violations répétées.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
(Signé) Mohammed Hussein **Bahr Aluloom**

